

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_02_006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept février, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE, en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 31
- Suppléants : 0

Date de convocation : 1^{er} février 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2
Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)

EXCUSÉS :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVENANT N°1 AU LOT N°12

Monsieur le Président expose qu'un avenant doit être conclu avec la SARL CHAUFFEO de la Loge Fougereuse, titulaire du lot n°12, « Chauffage – Plomberie - Ventilation », du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2022CC_05_104 approuvant les marchés de travaux pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes,

Considérant que le lot n°12 « Chauffage – plomberie - ventilation » du marché cité ci-dessus, a été attribué à la SARL CHAUFFEO de la Loge Fougereuse (85120),

Considérant qu'un avenant doit être conclu avec la société titulaire de ce lot, afin de modifier le système de chauffage et climatisation initialement prévu au marché (système de chauffage par PAC air/eau avec radiateurs eau chaude et système de climatisation par PAC air/air avec caissettes encastrées) afin d'uniformiser le système en n'en conservant qu'un seul qui fait chauffage et climatisation pour les surfaces déjà existantes et l'extension,

Considérant que l'ensemble représente une moins-value de 23 239.35 € HT, soit 27 887.22 € TTC,

Considérant que le montant initial du marché pour ce lot n°12 était de 87 691.16 € HT, soit 105 229.39 € TTC,

Considérant que le nouveau montant du marché suite à cet avenant se chiffre à 64 451.81 € HT, soit 77 342.17 € TTC,

Considérant que cet avenant représente une moins-value de 26.50 %,

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver l'avenant n°1 avec la SARL CHAUFFEO de la Loge Fougereuse, titulaire du lot n°12 « Chauffage – Plomberie – Ventilation » du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, tel que présenté ci-dessus.
- De l'autoriser à procéder à sa signature.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 14/02/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20230207-2023CC_02_006-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 avec la SARL CHAUFFEO de la Loge Fougereuse, titulaire du lot n°12 « Chauffage – Plomberie – Ventilation » du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 février 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 14/02/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20230207-2023CC_02_006-DE